



# Déclaration de la CGT lors de la réunion du CSA de la DREAL Auvergne-Rhône- Alpes

**le 15 février 2024**

Après 7 ans de présidence Macron, malgré les promesses et les grands moulinets de bras, les missions du ministère de l'Écologie sont une nouvelle fois sacrifiées, rabotées, pour ne pas dire ratiboisées.

Ainsi, alors que nombre d'agriculteurs n'arrivent plus à vivre de leur travail, le gouvernement renonce au plan « écophyto » de réduction de l'usage des pesticides. Ce plan vise à accompagner la transition vers un modèle d'agriculture plus respectueux de l'environnement, des ressources et de la biodiversité. Les agriculteurs sont les premières victimes de ces produits phytopharmaceutiques qu'ils manipulent en grande quantité. Plus généralement, ces produits participent déjà au déclin de la population des invertébrés parmi lesquels les pollinisateurs, et des oiseaux communs, ainsi qu'à la pollution et à la destruction de leurs habitats et des écosystèmes. C'est tout l'environnement qui est pollué par leurs métabolites, souvent très loin des zones d'épandage puisqu'on retrouve des traces dans les océans et jusque dans les pôles. Ce n'est pas en polluant les sols, l'air et l'eau et en détruisant les pollinisateurs qu'il pourra exister une agriculture capable de nourrir durablement l'humanité et sans dégrader la santé humaine.

Du côté de l'industrie, ce n'est pas mieux : régulièrement, des pollutions de grande ampleur sont identifiées puis dénoncées. Depuis quasiment deux siècles de développement industriel, la logique n'a pas changé : les usines fabriquant de nouveaux produits s'installent et rejettent librement dans l'air et l'eau des substances dont la nocivité n'a pas été évaluée. Après quelques années ou dizaines d'années, il s'avère que ces rejets sont dangereux. Ils finissent alors par être réglementés et contrôlés, souvent sous l'impulsion de l'évolution de la réglementation européenne... mais il est trop tard, la pollution est là et elle a déjà eu des effets sur la santé de la population. Le dernier scandale en date est celui des PFAS, pour lesquels on s'aperçoit que des territoires entiers sont contaminés et que des moyens considérables vont devoir être investis pour leur redonner un semblant de salubrité. Pourtant, on voit déjà que ce ne sont pas les industriels, qui ont pourtant amassé des fortunes considérables avec leurs productions toxiques qui vont payer, mais que ce sera aux collectivités locales et l'État, c'est-à-dire aux contribuables, de régler la facture.

En ce qui concerne la biodiversité, sa préservation n'est clairement pas une priorité. La prétendue politique de protection du loup en est le symbole malgré lui puisque chaque année, c'est 20 % de la population de loups de France métropolitaine peut légalement être abattue. Quelle espèce protégée peut

arriver à subsister à une telle extermination ? Et dans les projets d'aménagement, ce n'est pas mieux : la directive européenne prescrivant de « réduire, éviter ou compenser » les effets délétères d'un projet sur l'environnement est quasi exclusivement appliquée avec la mise en place de mesures de compensation. Ainsi, on détruit sans état d'âme des écosystèmes que la nature a mis des milliers d'années à constituer, pour les remplacer par de pâles copies produites à coup de bulldozers, souvent inaptes à accueillir les espèces qui doivent y être hébergées.

Sur le logement, l'échec est patent : 2,6 millions de Français sont actuellement en attente d'un logement social, du jamais vu ! Notre pays est confronté à une crise du logement gravissime. Il y a 4,15 millions de personnes mal logées en France et 330 000 sans domicile fixe selon la Fondation Abbé-Pierre. Ceci est le résultat de la diminution des aides à la pierre et aux ponctions faites par l'État dans les budgets des sociétés HLM. Refusant délibérément de modifier ces politiques mortifères, et donc de répondre aux besoins des mal-logés et des milieux populaires, le gouvernement préfère annoncer un assouplissement de la loi SRU, en suggérant d'inclure les logements intermédiaires, destinés à la classe « moyenne » aisée, dans le quota de 25% de logements sociaux que les communes doivent produire. Ceci devrait satisfaire les communes qui pratiquent depuis trop longtemps un séparatisme social en refusant de loger les ménages modestes.

À la DREAL, ces politiques d'attrition de l'écologie, de l'aménagement du territoire et du logement sont déclinées par des réductions incessantes d'effectifs et des réorganisations sans fin qui épuisent les agents.

Ainsi, l'ordre du jour du présent CSA est presque caricatural :

- Dans le cadre du transfert des routes lié à la loi 3DS, l'avis des représentants du personnel est demandé sur la mise à disposition temporaire de parties de services au département du Rhône ;
- Dans le cadre de la création des centres de gestion financière et de transfert des personnels au ministère des Finances, c'est l'arrêté de restructuration et information sur la procédure de pré-positionnement des agents qui est soumis à leur avis ;
- La mutualisation des fonctions financières à l'échelle de la DREAL est présentée ;
- Pour l'UD de l'Isère, c'est l'évolution de l'organigramme qui est présentée ;
- Et en ce qui concerne EHN, c'est l'évolution du rattachement de la mission loup.

Dans ce contexte, nous vous interpellons sur la situation très difficile du pôle RH de la DREAL où les agents subissent une surcharge de travail telle qu'elle pourrait s'apparenter à de la maltraitance institutionnalisée. Cette surcharge ne permet plus aux agents du pôle de mener à bien toutes leurs missions qui, nous le rappelons, sont exercées pour l'ensemble des agents. Or, cette dégradation rejaille sur tout le collectif de travail et crée des tensions très fortes puisque les tickets et les dossiers s'empilent avec souvent des enjeux financiers importants pour les agents concernés. La CGT vous demande donc de recruter le personnel nécessaire pour que le pôle RH puisse assurer ses missions dans de bonnes conditions.

La CGT souhaite aussi revenir sur le message envoyé aux agents par la direction le 6 février 2024 suite aux manifestations des agriculteurs autour des locaux hébergeant les services de la DREAL, où il est annoncé une réunion rapide de la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail. En

préalable à ce message, la CGT avait demandé la réunion en urgence de cette formation... À ce jour, la date de réunion de la formation spécialisée n'est pas encore connue.

Rappelons que la France est un des pays d'Europe où la mortalité au travail s'accroît le plus ces dernières années... Sans doute faut-il voir derrière ces chiffres la dégradation en continu des conditions de travail, avec l'accroissement de cadences et de la sous-traitance, le maintien de marges élevées dans certains secteurs d'activité, et l'absence de politiques ambitieuses de recrutement. Il est évident que cette situation ne peut pas non plus être dissociée de la disparition des instances de prévention qu'étaient les CHSCT.

La CGT souhaite aussi savoir quels seront les effets des jeux olympiques 2024 sur l'activité des agents de la DREAL. En effet, les stades de Décines-Charpieu et de Saint-Étienne seront utilisés pour les épreuves de football. Si des agents sont mobilisés à cette occasion, le CSA doit être informé et surtout, les agents concernés doivent l'être dans le respect des dispositions légales existantes, qu'il s'agisse de rémunération, de temps de travail, de délai de prévenance, de paiement des astreintes, etc, etc. En outre, la CGT demande à ce que les agents mobilisés bénéficient de dispositions identiques à celles prévues par le ministère de l'Intérieur pour ses agents : prime exceptionnelle du même montant, priorité et aide financière pour la garde d'enfants, etc. En outre, comment les conditions de déplacement de tous les agents pour accéder à leur lieu de travail seront concernées par l'organisation de ces épreuves ?

La CGT souhaite de même à nouveau dénoncer la mise en place des primes « au mérite ». Le CIA est un modèle d'opacité et d'injustice. En effet, l'attribution du CIA est fait de manière discrétionnaire par l'administration sur des critères inconnus. En outre, de manière générale, l'appréciation de l'agent, à travail égal, est trop souvent lié à l'image qu'en a la hiérarchie. Trop souvent aussi, le CIA est attribué sans tenir compte de la qualité du travail effectué par l'agent, tel que cela est reconnu dans leur entretien professionnel. Cette prime opaque ne fait que diviser les équipes, miner les collectifs de travail au détriment de la qualité des conditions de travail des agents.

Enfin, la CGT ne peut terminer sans évoquer la restauration collective. Si nous ne pouvons que nous réjouir de la mise place de l'harmonisation du reste à charge pour les rationnaires prenant leur repas au RIL à Lyon, qui se traduit par une très forte baisse du reste à charge, nous ne pouvons que déplorer l'opacité entourant cette mesure. En effet, cette harmonisation doit intervenir sur l'ensemble des sites où les agents de la DREAL bénéficient d'une restauration collective et l'administration ne fait aucune publicité sur le sujet, pas plus qu'elle n'en informe le CLAS, alors qu'il s'agit d'une question relevant de l'action sociale. En outre, nous déplorons une application particulièrement tardive de cette harmonisation, puisqu'elle a été officiellement mise en place par une lettre du directeur de la modernisation de l'administration territoriale du ministère de l'Intérieur aux préfets de région le... 19 février 2020. Ce retard d'application a coûté plusieurs centaines d'euros par an aux agents concernés. Encore une fois, ce sont les agents qui supportent les défaillances de l'administration et ce n'est pas normal !